

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 20 février 2024

02.2024-24	PATRIMOINE Marché à procédure adaptée « Travaux de mise en conformité électrique dans le cadre du réaménagement du bâtiment 6 rue Saint Nicolas à Clisson »
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le bâtiment situé 6 rue Saint Nicolas à Clisson comme propriété communautaire,

Considérant le changement de locataire, les besoins de travaux, d'aménagement et de mise en conformité de ce bâtiment,

Considérant l'offre de l'entreprise BC ELEC sise Rue de Caroil Z.A. de Recouvrance à GETIGNE (44190) pour les travaux de mise en conformité électrique du bâtiment concerné et que BC ELEC dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer le devis avec la société BC ELEC, sise Rue de Caroil Z.A. de Recouvrance à GETIGNE (44190) pour les travaux de mise en conformité électrique du bâtiment 6 rue Saint Nicolas à Clisson, pour un montant de 15 652,18 € HT, soit 18 782,62 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »